

CAPN des bibliothécaires du 22 novembre 2019

Quoi, après la disparition des CAPN ?

Lors de la CAPN des bibliothécaires du 24 mai 2019, nous avons dénoncé les conséquences dramatiques pour la représentation des personnels du projet de loi de transformation de la fonction publique. Profitant de l'été, au mépris de tout dialogue, le gouvernement a fait voter la loi le 6 août 2019. Les CAPN seront privées, à très court terme, de toute compétence en matière d'examen des tableaux de mutation, listes d'aptitude et tableaux d'avancement. À partir de 2022, les CAPN ne seront même plus organisées par corps, mais par catégorie... C'est une atteinte sans précédent aux droits des agents publics à une équité de traitement et à une défense collective.

Représentants des personnels, nous sommes en colère et, avec nous, l'ensemble des collègues que nous représentons !

Nous examinerons pour la dernière fois, la liste d'aptitude lors de la CAPN de mai 2020, pour la dernière fois le tableau d'avancement en novembre 2020. «Et après ?» nous demandent nos collègues, « comment ça va se passer ? ».

Qu'est ce qui va se passer pour les mutations quand les commissaires paritaires ne seront plus là pour vous alerter ?

Comment imposerez-vous aux établissements de respecter les priorités légales ? Qui vous alertera quand il devient vital d'extraire un.e collègue d'un environnement toxique ?

Qui défendra les collègues frappés d'avis défavorables, fallacieusement motivés, mais parfaitement injustifiés ?

Qu'est-ce qui va se passer pour les promotions ?

Quelles voies de recours auront les collègues systématiquement non proposés, qui jusqu'ici, n'avaient que les commissaires paritaires pour les défendre ?

Depuis le vote de la loi, tous nos collègues s'inquiètent de la manière dont leurs dossiers vont être étudiés et défendus. **Nous vous demandons de leur apporter des réponses !**

Aujourd'hui, notre colère n'a d'équivalent que la détermination avec laquelle, au cours de ces années, nous avons porté leurs dossiers et nous les avons défendus devant cette instance.

Puisque le gouvernement ne joue plus le jeu du dialogue social, nous n'hésiterons pas à utiliser d'autres moyens d'action pour faire entendre la voix des personnels.